

L'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Kaulbach, a proposé :

Que le dit rapport soit adopté.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. McKay, du comité de l'Economie interne et de la Comptabilité, a présenté son deuxième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 2,
MERCREDI, 18 avril 1894.

Le comité permanent de l'Economie interne et de la Comptabilité a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Votre comité recommande :

1. Que le greffier du Sénat soit autorisé à fournir l'aide temporaire nécessaire aux traducteurs français pour la traduction des bills, et à payer pour cette aide la même rétribution par page imprimée que celle allouée pour la même nature de travail à la Chambre des Communes.

2. Que le président de votre comité soit autorisé à employer un sténographe et clavigraphie pour l'aide temporaire dont a besoin le rédacteur des lois, et à déterminer le mode et le prix de paiement de ce travail.

Le tout respectueusement soumis.

THOS. MCKAY,
Président.

Alors, sur motion de l'honorable M. McKay, secondé par l'honorable M. Merner, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Allan, du comité des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (D) intitulé : " Acte constituant la corporation de fidéicommiss et de garantie du Canada-Ouest," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit:—

Page 1, ligne 17, retranchez "de fidéicommiss et de garantie du Canada-Ouest" et insérez : "de fidéicommiss du Canada".

Page 2, ligne 14, retranchez depuis "le" jusqu'à "à" et insérez : "remboursement du principal ou le paiement de l'intérêt de tous deniers confiés à la compagnie pour placement, ou l'un et l'autre, aux termes et conditions dont il aura été convenu."

Page 2, ligne 37, après "cela" insérez : "préalablement".

Page 2, ligne 47, après "immeubles" insérez : "améliorés d'ample valeur".

Page 2, ligne 53, après "municipale" retranchez "ou" et insérez : "autres que celles ayant une population de moins de deux mille âmes ou un taux annuel de cotisation de plus de deux cents à la piastre, ou en obligations ou débetures".

Page 4, ligne 4, retranchez depuis "piastres" jusqu'à "et".

Page 4, ligne 10, retranchez "dix" et insérez : "sept".

Page 4, ligne 13, retranchez depuis "ayants-cause" jusqu'à la fin de l'article neuf.